



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets industriels

Question écrite n° 113229

Texte de la question

Moins connu mais tout aussi lucratif que le trafic de drogue, le traitement des déchets industriels est devenu une énorme source de revenus pour les mafias italiennes et une bombe à retardement pour l'environnement. Les mafias ont commencé à s'activer sur le terrain des déchets industriels au milieu des années 80, mais la grande escalade a eu lieu dans les années 90 comme l'a largement expliqué l'association environnementale Legambiente, intervenue dernièrement à Rome lors des états généraux de l'antimafia. Les enquêtes menées par les forces de l'ordre présentent souvent le même profil : des entreprises productrices de déchets qui cherchent à réduire leurs coûts, des transporteurs payés par les clans, et un site peu contrôlé pour faire disparaître les rejets. Par exemple, en Italie, ces activités peuvent avoir des conséquences dramatiques pour l'écosystème. L'abattage en 2003 à Caserte, près de Naples, de 6 000 bufflonnes, dont le lait utilisé pour fabriquer la mozzarella contenait « des taux de dioxine dix fois supérieurs aux paramètres européens » est là pour l'illustrer. Plus inquiétant, un rapport diffusé en 2005 par l'Institut supérieur italien de la santé (ISS) a relevé des taux de mortalité plus élevés par rapport à la région dans les provinces de Naples et Caserte, là où se concentrent les décharges abusives. Des hausses des tumeurs et des malformations congénitales ont également été observées. L'étude a souligné que « les risques majeurs correspondent aux zones de présence des décharges et des sites d'abandon incontrôlé des déchets », mais elle n'a pas tiré de conclusion définitive. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui faire le point de la situation en France au sujet de cette problématique, et de lui indiquer si elle entend durcir les mesures de contrôle et pénales dans le but d'accentuer la lutte contre le trafic de déchets industriels.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113229

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13118